18603 3

07/12/11

CAUCHI DESIGN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 27 000 €
Siège social :
136 bis, traverse de la Montre
13011 MARSEILLE

R.C.S. Marseille B 500 322 789 (2007 B 03631)

Enregistré à SIE MARSEILLE 11/12ME ARRONDISSEMENTS Ext 5914
Le 18/11/2011 Bordereau n°2011/974 Case n°16
Enregistrement 25 € Pénalités 4 €
Total liquidé vingt-neuf euros
Montant reçu vingt-neuf euros
L'Agente

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur CAUCHI Frédéric**, demeurant : ***9, square Jean Bouin – 13009 MARSEILLE***

Ci-après dénommé **"LE CEDANT"**

- D'UNE PART –

Et

- **Monsieur CAUCHI Christian,** demeurant : ***34, l'Orée du Bois - 13011 MARSEILLE***

Ci-après dénommé **"LE CESSIONNAIRE"**

- D'AUTRE PART -

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La Société à Responsabilité Limitée **CAUCHI DESIGN** a pour objet :

- Achat vente et pose de Menuiseries aluminium PVC, portes blindées ainsi que tous produits concernant l'amélioration et la sécurité de l'habitat.

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date à **Marseille** du **21 septembre 2007** enregistrée au **Service des Impôts des entreprises de Marseille 7e/9e et 10e** le **26 septembre 2007 Bordereau n° 2007/388 – Case n° 1**.

Son capital s'élève à la somme de **27 000 €**, divisé en **200 PARTS** de **135 €** chacune, numérotées **de 1 à 200** entièrement souscrites et libérées.

ORIGINE DE PROPRIETE

FC1

CC

Le cédant possède dans cette Société **VINGT PARTS SOCIALES**, numérotées **de 181 à 200 inclus** de **135 €** chacune.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

DECLARATIONS

- **Le cédant, Monsieur CAUCHI Frédéric,** déclare :
  - ✓ qu'il **est né** à **MARSEILLE (13)** le **27 JUIN 1978** ;
  - ✓ qu'il est **de nationalité française** ;
  - ✓ qu'il **est célibataire ;**
  - ✓ que les parts sociales cédées **sont libres de tous nantissements** et de tous droits quelconques.
  - ✓ qu'il dispose de **la pleine capacité** juridique d'aliéner ;
  - ✓ qu'il est **résident français** au sens de la réglementation des changes ;

- **Le cessionnaire, Monsieur CAUCHI Christian,** déclare :
  - ✓ qu'il est né à **MARSEILLE (13)** le **17 JUIN 1976** ;
  - ✓ qu'il est **divorcé** ;
  - ✓ qu'il est **de nationalité française** ;
  - ✓ qu'il est **résident français** au sens de la réglementation des changes ;

CESSION

Par les présentes, le cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit au cessionnaire qui accepte, **VINGT PARTS SOCIALES** de la Société **CAUCHI DESIGN** qui lui appartiennent, numérotées **de 181 à 200 inclus** avec tous les droits et obligations y attachés.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour. Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée aux dites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

FC

CC

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de **135 € par part cédée**, soit **un prix total** de **2 700 € (deux mille sept cent euros)**, que le cédant reconnaît avoir reçu ce jour, par chèque libellé en son ordre, du cessionnaire et dont il lui consent bonne et valable quittance.

Dont **quittance**.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la Société **CAUCHI DESIGN** est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraire pour deux cent euros et une augmentation de capital par voix d'incorporation des réserves pour deux mille cinq cent euros. Elle déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITES – POUVOIRS

La présente cession de parts sociales sera déposée **en deux exemplaires** au **Greffe du Tribunal de Commerce de MARSEILLE**.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la Société.

FAIT A **MARSEILLE**, LE **26 MAI 2011**

En **cinq** originaux (**Un** pour **chaque partie**, **un** pour **l'Enregistrement** et **deux** pour le **dépôt** au **Greffe** du Tribunal).

Monsieur CAUCHI Frédéric

Monsieur CAUCHI Christian